

• **Lettre aux candidats à la présidentielle : pour une société numérique respectueuse des impératifs de santé publique**

27 février 2017

Comme lors de chaque élection présidentielle, nous avons décidé de nous adresser aux candidats à l'élection présidentielle et de leur soumettre un questionnaire en 12 points afin de connaître leurs intentions concernant le traitement du dossier « ondes et santé ».

[Lire la suite](#)

• **SNCF - Du droit de voyager sans ondes**

A l'occasion d'une récente actualité, nous avons été alertés par plusieurs de nos adhérents atteints d'hypersensibilité électromagnétique, concernant le déploiement du WiFi sur le réseau TGV, puis à terme sur l'ensemble de trains du réseau SNCF. Ceux-ci ont saisi la SNCF et la délégation ministérielle à l'accessibilité de ce problème.

Voyager est déjà très éprouvant pour les personnes devenues électrosensibles mais la généralisation du WiFi risque de signifier une inaccessibilité définitive aux transports ferrés, un manquement au principe de sobriété inscrit dans la loi et une exposition subie pour tous ceux qui souhaitent limiter leur exposition, notamment chez les plus vulnérables (parents de jeunes enfants, femmes enceintes...).

Priartem a écrit à [M. Guillaume PEPY, PDG de la SNCF](#) et à [la déléguée ministérielle à l'accessibilité dans les transports](#) et vous encourage à suivre l'exemple de ses adhérents ayant fait parvenir leur réclamation pour des wagons sans wifi et sans portables à la SNCF et à la délégation ministérielle.

• **Droit à pension pour une victime d'électrosensibilité**

Cette information que nous communiquons le cabinet d'avocat TTLA date de plus d'un an mais elle peut être utile à certains. Dans une décision du 17 septembre 2015, le tribunal du contentieux de l'incapacité de Paris a jugé qu'une victime électrosensible remplissait bien les conditions médicales ouvrant droit à l'attribution d'une pension d'invalidité de 1^{ère} catégorie. <https://blog.ttla-avocats.com/category/electrosensibilite>

• **Rapport du CGEDD : Courrier à la ministre de l'écologie**

10 janvier 2017

Au printemps dernier, la Ministre de l'Écologie a chargé deux ingénieurs du CGEDD – Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable – d'une mission sur le déploiement du Linky. La remise du rapport de mission, d'abord prévue pour la mi-juillet 2016, a ensuite été reportée à fin septembre début octobre, report justifié par une demande d'ajout. Depuis plus rien. Priartem s'interroge sur ce silence - d'autant que, par ailleurs, ont été publiés, dans l'urgence, les rapports incomplets de l'ANFR et de l'ANSES - et demande la publication immédiate de ce rapport.

[Lire l'article en entier](#)

• Un point sur les assurances

Vous êtes nombreux à nous interroger sur la question des assurances. Il circule beaucoup d'informations erronées sur cette question qui mérite donc clarification. Nous confirmons ce que nous avons toujours dit : l'exclusion des risques liés aux rayonnements électromagnétiques vaut pour les contrats de responsabilité civile professionnelle des opérateurs. Ceci signifie que, si un opérateur était condamné à indemniser un dommage lié à l'exposition aux rayonnements qu'il émet, il ne pourrait pas bénéficier d'une couverture assurantielle. L'exclusion ne vaut pas pour nous tous particuliers qui pouvons être victimes de ces rayonnements. Nous vous transmettons, à ce titre ce que répond la Maif à l'un de nos adhérents.

*« Nous avons pris connaissance des termes de votre courriel en date du xxxx par lequel vous nous interrogez sur la couverture des risques sanitaires et matériels causés par les champs et ondes électromagnétiques que seraient susceptibles de générer les compteurs « intelligents ». **Sachez que le contrat RAQVAM ne prévoit pas ce type d'exclusions.** »*

La précision suivante apportée par l'assureur, dans le même courrier, mérite d'être soulignée : *“En revanche, la garantie "protection juridique" pourrait recevoir application dès lors qu'un lien de cause à effet serait établi, que vous ayez ou non fait part d'un refus auprès de l'installateur. »*

• Lettre ouverte au Président du Conseil de surveillance de la Fondation pour la Recherche Médicale et à Madame Marina Carrère d'Encausse, journaliste.

7 décembre 2016

Priartem a réagi à la publication d'une interview de Catherine Yardin dans la Revue de la Fondation pour la Recherche médicale.

[Voir la lettre ouverte adressée](#)

« Nous tenons à exprimer notre surprise à la lecture, dans [le numéro 148 de la Revue Recherche et Santé](#), de l'interview de Madame Catherine Yardin, réalisée par Madame Carrère d'Encausse.

Nous avons réagi dès le titre : **« Ondes électromagnétiques : toujours blanchies par la science »**, le ton y est, en effet, clairement donné et la messe est dite. La très sérieuse Revue de la Fondation de la Recherche médicale a tranché sur une question de santé qui, pourtant, alimente une forte controverse scientifique et continue à mobiliser [de gros moyens de recherche](#).

Et le chapeau de l'article enfonce le clou : dans le dossier des ondes, on ne se situerait, semble-t-il, pas dans l'univers des interrogations scientifiques des questions à la science, mais dans celui de l'« imaginaire collectif ». D'ailleurs, poursuit ce chapeau, « aucune étude ne corrobore (l') idée » d'effets des ondes électromagnétiques sur nos organismes. De telles assertions ne peuvent que surprendre. Comment donc une revue scientifique sérieuse peut-elle faire preuve d'une telle méconnaissance de la bibliographie scientifique existante sur le dossier qu'elle prétend traiter ? Plusieurs centaines d'articles scientifiques sont publiés chaque année sur la problématique « ondes et santé ». Et, aujourd'hui, plus de la moitié des articles publiés [concluent à des effets sur nos organismes](#) de l'exposition aux ondes.

La chercheuse interviewée Madame Yardin, bien connue pour ses positions partisans, se trouve, de fait, invitée à dresser, un état de la science et le réduit, sans état d'âme, à la thèse du « no effect ». Nous vous livrons [l'analyse argumentée](#) de ses déclarations qui montre la distance entre les affirmations contenues dans cette interview et l'état des débats en cours au sein de la communauté scientifique.

• Actions internationales

Priartem a signé [la « Lettre de défiance à l'OMS »](#) proposée, à l'initiative de nos amis espagnols de PECCEM à The European coordination of organizations for an EMF exposure regulation which truly protects public health

Priartem a soutenu [l'appel de Reyjavik](#) pour une technologie sans fil dans les écoles.

• **Témoignage pour France 3**

Merci à tous ceux, nombreux, qui se sont proposés pour témoigner suite à notre appel pour France 3 région. Nous n'avons pu contacter que très peu d'entre vous, d'autant que l'équipe recherchait des personnes résidant exclusivement sur Champagne-Ardennes.

Nous conservons toutes vos coordonnées pour d'autres occasions.

PRIARTÉM - Association Loi de 1901
5, Cour de la Ferme Saint-Lazare 75010 Paris
Tél : 01 42 47 81 54
<http://www.priartem.fr>